

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Avis n°A-2425.001

1. Contexte de l'avis

En vertu de l'article L.131-15-1 du code du sport, repris à l'alinéa 2 de l'article 19.3 des Statuts FFN « *le CED est compétent pour déterminer la liste des membres du CODIR de la FFN et des ligues régionales ainsi que des commissions statutaires prévues à l'article 16 des présents Statuts qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat* ».

Pour rappel, les président, vice-présidents, trésorier et secrétaire général de la Fédération sont soumis à l'obligation de fournir une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

2. Avis

En raison de leur fonction ou de leur activité, le Comité a estimé nécessaire de soumettre ces personnes à l'obligation de déclaration d'intérêts :

- Les Membres du Comité directeur de la FFN ;
- Les Présidents des Ligues Régionales FFN ;
- Le Directeur Général et le Directeur Technique National de la FFN ;
- Les Présidents des Cercles de Compétences ;
- Les membres du CED ;
- Les membres des organes disciplinaires.

Outre les personnes correspondant à l'une ou plusieurs de ces catégories, peuvent soumettre au CED une déclaration d'intérêt :

- Toute personne de façon spontanée ;
- Les personnes nommément désignées par le CED.

Les personnes ayant au moins l'une des qualités susmentionnées devront transmettre au CED par courriel à l'adresse (CED) une déclaration initiale dans un délai de 2 mois après leur élection ou nomination. En cas de changement de situation, ces personnes devront transmettre une déclaration rectificative dans les meilleurs délais. A titre transitoire, pour les personnes déjà en fonction ou dont le mandat est en cours, le délai est de 2 mois à compter de la date de publication du présent avis.

Le CED adopte le modèle de déclaration d'intérêt reproduit en Annexe 1, et qui comprend les catégories suivantes :

- Activités professionnelles/consultants/prestation de service à la date de la nomination et au cours des 5 dernières années

- Activités professionnelles du conjoint
- Fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt durant les 5 dernières années
- Participation aux organes dirigeants de structures publiques ou privées durant les 5 dernières années
- Fonctions et mandats électifs
- Participation financière/bénéficiaire actif
- Intérêt d'un enfant et/ou d'un parent

Dans l'hypothèse, où cette déclaration mettrait en lumière des situations de conflit d'intérêt, le CED a le pouvoir de demander à la personne concernée de se déporter de tout ou partie des missions et/ou sujettes à ce conflit d'intérêt.

ANNEXE 1 - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS INITIALE / RECTIFICATIVE

I. GUIDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

En vertu de l'article **L.131-15-1 code du sport**, « Le comité d'éthique est compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes nationales et régionales des fédérations délégataires ainsi que des commissions mentionnées dans les statuts prévus à l'article L. 131-8, [...] qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat ».

En conséquence, le CED dans son avis n°A-2024.001 a déterminé la liste des personnes assujetties à cette obligation de déclaration comme suit :

- Les Membres du Comité directeur de la FFN ;
- Les Présidents des Ligues Régionales FFN ;
- Le Directeur Général et le Directeur Technique National de la FFN ;
- Les Présidents des Cercles de Compétences ;
- Les membres du CED ;
- Les membres des organes disciplinaires.

La déclaration initiale est adressée dans un délai de 2 mois au Comité d'Éthique et de Déontologie, après l'élection ou la nomination des personnes visées ci-dessus.

Dans l'hypothèse où la situation du déclarant évoluerait et ferait naître un nouvel intérêt, il est demandé d'effectuer une déclaration rectificative dans un délai de 2 mois.

Cette obligation de déclaration s'inscrit dans une politique plus large de lutte contre les atteintes à la probité et tout particulièrement la prévention des conflits d'intérêts.

Il convient alors de noter qu'il n'est pas attendu que soit déclaré l'ensemble des fonctions ou activités mais uniquement celles qui ont ou sont susceptibles d'avoir un lien avec les interventions dans l'environnement des disciplines aquatiques et dans la limite de la période de référence. Cette période débute 5 ans avant le commencement de vos fonctions ou activités dans l'environnement FFN.

La déclaration d'intérêts est adressée au Président du Comité d'éthique et de déontologie par voie électronique à ethique.deontologie@ffnatation.fr .

Elle est conservée pendant les 3 mois qui suivent le terme définitif de la dernière activité à laquelle elle se rapporte. Seul le déclarant et l'autorité à laquelle elle est remise ont accès à celle-ci. Toutefois, lorsqu'une procédure disciplinaire ou judiciaire est engagée à l'encontre du déclarant, sa déclaration peut être communiquée aux instances concernées.

Voici nos conseils pour remplir votre déclaration :

1. Identifiez et déterminez les fonctions et activités que vous exercez dans l'environnement de la natation et correspondant aux titres au noms desquels il est possible de faire une déclaration
2. Faites l'inventaire de toutes vos autres activités et fonctions, y compris dans des domaines totalement extérieurs à la natation.
3. Interrogez-vous sur l'existence passée, présente ou future, de liens entre vos fonctions FFN (cochées au point 1) et vos autres activités (catégories du point 2)
4. Remplissez consciencieusement la déclaration en indiquant le cas échéant le mise en place de mesures prudentielles pour prendre en compte les liens identifiés.

II. FORMULAIRE DE DÉCLARATION

1. INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :

Prénom :

Club d'appartenance :

Titre(s) au nom duquel/desquels vous effectuez cette déclaration :

- Membre du Comité directeur de la Fédération FFN ;
- Président d'une ligue régionale FFN ;
- Directeur Général de la FFN ;
- Directeur Technique National de la FFN ;
- Membre du CED ;
- Président de Cercle de Compétences (préciser) : _____ ;
- Membre des organes disciplinaires ;
- Déclaration spontanée ;
- Déclaration sur demande du CED.

2. VOTRE DÉCLARATION

Activités professionnelles/consultants/prestation de service à la date de la nomination et au cours des 5 dernières années

Employeur	Activité	Période d'exercice

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Activités professionnelles du conjoint (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Employeur	Activité	Période d'exercice

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Fonctions bénévoles sur les 5 dernières années (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Structure	Fonction	Période d'exercice

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Participations aux organes dirigeants de structures publiques ou privées durant les 5 dernières années (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Entité	Fonction	Période d'exercice	Rémunération (oui/non)

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Fonctions et mandat électifs (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Fonction	Période d'exercice	Rémunération (oui/non)

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Participations financières / bénéficiaire effectif au sein d'une société (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Société	Participation en %	Nb de parts	Capital détenu en €	Rémunération ou gratification (oui/non)

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Intérêts liés à un enfant ou un parent (susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt)

Structure	Fonction	Période d'exercice

Mesures de prudence éventuellement mises en place :

Tout autre intérêt que vous estimez nécessaire de porter à la connaissance du CED

Fait le , à

Signature